

Enquête nationale de suivi des actions du programme Ville, vie, vacances (VVV) financées par l'Acse en 2010

Synthèse des résultats

Figurant parmi les plus anciens dispositifs de la politique de la ville, le programme « Ville Vie Vacances » (VVV), dont l'Acse assure depuis 2007 le suivi et la gestion, contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté. Il concourt également à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté. Il constitue l'une des priorités du programme des interventions de l'Acse qui mobilise les crédits fongibles de la politique de la ville pour en assurer le financement.

Au titre de sa mission de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ses programmes d'intervention, l'Acse procède à des enquêtes nationales afin d'améliorer la connaissance de la nature et des résultats des actions financées par le recueil d'indicateurs d'activité, de résultats et, dans la mesure du possible, d'impact des actions.

La démarche engagée en 2011 au titre des actions financées au cours de l'année 2010 sur le programme VVV a été confiée à la société TNS-SOFRES chargée de réaliser l'enquête par voie de questionnaire auprès des porteurs de projets subventionnés en 2010 et d'en analyser les résultats.

L'élaboration du questionnaire et le suivi des résultats de cette enquête ont été réalisés en lien avec les différents partenaires ministériels de la cellule nationale Ville, vie, vacances animée par l'Acse.



En 2010, un montant total de 9 267 053 € a été engagé par les préfets délégués départementaux de l'Acse pour soutenir 3625 projets au titre de VVV. L'Acse a également accordé au niveau national des subventions à des associations tête de réseau au titre de partenariats nationaux en soutien à 20 actions pour un montant total de 698 000 € (9 associations sur l'objectif 651 VVV)¹. Ceci représente un total de crédits engagés s'élevant à 9 878 663 €.

Au total, l'enquête a donc porté sur 3645 actions (dont 20 nationales) dans 94 départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Compte tenu du dispositif propre à la Gironde où la contribution de l'Acse est versée à un fonds mutualisateur (géré par la CAF) et mutualisant

¹ Les 9 associations sont : les scouts et guides France, les scouts musulmans de France, les éclaireurs et éclaireuses des France, Oroleis, l'UCPA, raid aventures organisation, en passant par la montagne, planète sciences, association française des petits débrouillards..

également les crédits de cette dernière et ceux du conseil général), le nombre total d'actions concernées par l'enquête est de 3959.

Ces actions se concentrent pour moitié sur quatre régions : Ile de France, Rhône Alpes, Provence Alpes côtes d'azur et Nord pas de Calais

Avec un taux de réponse portant sur 77% des actions et 85% des organismes financés dans ce cadre, l'enquête annuelle de suivi du programme Ville Vie Vacances, permet la description fine de 2 968 actions.

Les éléments ci-après constituent une présentation synthétique des principaux résultats de cette enquête. Ils complètent et actualisent les données provisoires présentées par l'Acsé à l'occasion de la rencontre nationale du 29 novembre 2011 consacrée au programme VVV.



Répartition territoriale et temporelle des actions

Cinq régions de métropole comptabilisent plus de 200 actions VVV : Ile de France, Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes, PACA et Aquitaine. La Seine-Saint-Denis et Paris sont les départements qui ont mis en œuvre le plus d'actions.

On enregistre une moyenne d'environ 40 actions par département, avec une seule action financée sur les plus petits départements et plus de 300 en Seine-Saint-Denis, ce qui correspond à une dotation moyenne par département d'environ 100 000€.

De façon générale, les cinq périodes de vacances scolaires sont concernées par le programme VVV, mais la période d'été est privilégiée. Compte tenu des priorités locales et des moyens mobilisés, certains départements ne soutiennent des actions VVV qu'au cours de l'été ou sur un nombre limité de périodes de vacances.

Ainsi, 80% des actions portent sur une ou deux périodes de vacances scolaires (sans que cela implique les mêmes bénéficiaires) et 39% des actions ont lieu en été (avec une prédominance sur le mois de juillet). Cette dernière information confirme l'importance d'une meilleure prise en compte du mois d'août souvent sous-doté en activités. Par ailleurs, on constate que les activités d'été bénéficient à un plus grand nombre de jeunes (53% du total des bénéficiaires du programme).

80 % des activités proposées s'étalent sur plusieurs jours ou semaines, avec une durée médiane de 13 jours.

VVV, un dispositif pluridisciplinaire

Un nombre important d'actions combine plusieurs catégories d'activités.

Lorsque les actions portent sur un thème unique, les activités artistiques et culturelles (32% intégrant notamment des sorties à la journée) et physiques et sportives (21%) représentent les activités les plus répandues avec les séjours (près de 23%).

Les principales autres activités relèvent d'activités civiques, citoyennes et d'utilité collective intégrant notamment les chantiers éducatifs et les actions basées sur l'éducation au respect de l'environnement (10%), d'animations générales de quartier (8%), d'insertion professionnelle (2%), de solidarité internationale (2%) et de sécurité routière (2%).

Un peu plus de la moitié (52 %) de ces activités se déroulent en dehors du quartier de résidence des bénéficiaires (notamment dans le cadre de séjours, de sorties à la journée, d'activités de découverte artistique et culturelle ou d'éducation au respect de l'environnement) conformément à l'objectif de favoriser une plus grande ouverture au monde extérieur. Parmi

celles-ci, 3,5% se déroulent à l'étranger (notamment dans le cadre du programme VVV solidarité internationale et de séjours soutenus par l'Acisé et l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) dans un appel à projets conjoint). Toutefois, compte tenu d'un nombre différencié de participants en fonction des catégories d'action, les actions au sein du quartier portent sur un plus grand nombre de bénéficiaires (63% du total).

Hormis les activités visant directement les jeunes, un petit nombre de subventions a été alloué à des organismes pour soutenir l'ingénierie du programme :

- 16 actions de communication,
- 15 actions de formation ou rencontres entre professionnels en rapport avec le programme VVV (ayant concerné en moyenne 44 personnes salariées ou bénévoles),
- une étude.

Un peu moins de 400 000 bénéficiaires dont le cœur de cible est constitué par les 12-18 ans

Ce sont environ 390 000 enfants et jeunes qui ont bénéficié du programme VVV en 2010 dont 53% sur la période d'été où les activités proposées concernent un plus grand nombre de bénéficiaires. Il est possible d'ajouter à ces bénéficiaires directs du programme VVV les quelques 250 000 jeunes et adultes qui ont participé à l'opération « Passeurs d'images » conduite par Kyrnea International, soit au total 640 000 bénéficiaires. Cette association soutenue par l'Acisé dans le cadre du partenariat national propose des séances de cinéma en plein air organisées durant l'été dans les quartiers en difficulté, combinées parfois avec des ateliers.

Dans l'ensemble, les activités VVV concernent essentiellement un public adolescent : majoritairement les 12-15 ans (45%) et secondairement les 16-18 ans (24%) avec un très léger recentrage sur le cœur de cible du programme (69% de 12-18 ans) par rapport à 2009.

Les moins de 12 ans représentent 22% des bénéficiaires tandis que les plus de 18 ans constituent 9% du public.

Les plus jeunes (moins de 12 ans) sont davantage intégrés dans des activités d'animation générale centrées sur le quartier tandis que les 16-18 ans participent plus à des activités hors quartier et les plus de 18 ans sont surtout impliqués dans des activités d'insertion professionnelle et de solidarité internationale.

Moins de 10% des actions ont concerné des jeunes de communes hors CUCS avec cinq régions où cette proportion est nettement plus importante (supérieure à 15%). Lorsque ces actions ont bénéficié à des jeunes résidant dans une commune concernée par un CUCS, la grande majorité des bénéficiaires (80%) a été constituée par des jeunes habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville. Sur l'ensemble des actions, 76% des bénéficiaires résident dans un quartier prioritaire, ce qui est conforme aux objectifs du programme.

En moyenne, toutes périodes confondues, une action regroupe environ 100 participants.

Un objectif de promotion de la mixité (45% de jeunes filles parmi les bénéficiaires) restant à atteindre

La mixité est un objectif important du programme VVV. En 2010, 36% de ses bénéficiaires étaient des filles soit une légère diminution par rapport à 2009 (38%). Quoique minoritaire, elles se répartissent dans la presque totalité des actions financées : les actions exclusivement destinées aux garçons (environ 10%) ou aux filles (3%) sont très peu nombreuses.

On observe cependant que le degré de mixité des actions décline de façon significative à partir de 16 ans (29% pour les 16-18 ans et baisse confirmée au-delà de 18 ans).

De façon générale, les activités assurant une meilleure participation des jeunes filles sont les activités de solidarité internationale (47%) et les activités culturelles et artistiques (40%) tandis

que les activités physiques et sportives (33%) et de sécurité routière (32%) sont les moins mobilisatrices.

Il convient de souligner que près de 50 % des actions sont précédées d'actions de sensibilisation des parents aux objectifs et au cadre de mise en œuvre des actions VVV. Par elles-mêmes, ces démarches ne paraissent pas produire d'effet sensible sur la participation des jeunes filles. Elles doivent être combinées avec d'autres interventions concernant d'une part une adaptation de l'offre et des lieux d'activités aux besoins des jeunes filles et aux enjeux de la mixité, et d'autre part en ce qui concerne l'encadrement. En effet, lorsqu'il y a présence d'animatrices, la part des filles parmi les bénéficiaires des actions progresse très nettement (de 24% en cas d'animateurs exclusivement masculins à près de 52%).

Près de 2000 porteurs de projets fortement impliqués dans la politique de la ville

En 2010, 1 989 organismes ont contribué à la mise en œuvre du programme VVV. Les associations sont la principale composante (76% des actions pour 72 % des crédits). Les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes et leurs services dédiés à la jeunesse (52% des cas loin devant les services politique de la ville et prévention), représentent quant à elles 21 % des porteurs de projet (pour 24 % des crédits). Ces informations indiquent que VVV est un des programmes de la politique de la ville reposant le plus largement sur les associations.

Ces dernières sont très diverses mais notons que plus d'un tiers d'entre-elles sont des centres sociaux ou socio-culturels ou des MJC, 22% des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les clubs de prévention bien que représentant seulement 6% des porteurs de projet permettent de prendre en charge des publics particulièrement en difficulté.

Les communes sont davantage porteuses d'actions conduites dans le quartier et dans le domaine sportif.

On observe que 94% des organismes financés ont une activité hors VVV : sport, loisir, culture, éducation sont leurs principaux domaines d'intervention. A ce titre, ils sont fréquemment financés par l'Acse.

En outre, on constate à la fois l'existence de près d'un quart (22%) d'actions anciennes financées dès avant 2006 et une part importante d'actions nouvelles (41%) signe d'une part d'un enracinement d'actions ayant fait leurs preuves et d'autre part d'une capacité du dispositif à se renouveler et à s'adapter aux nouvelles orientations.

Des moyens humains mobilisés à la mesure du nombre des bénéficiaires

Ce sont plus de 10 000 salariés permanents, 9 000 vacataires, 8 000 bénévoles qui sont mobilisés (le plus souvent à temps partiel), soit plus de 27 000 personnes. La force de ce programme est aussi la part importante de bénévoles, ce qui confirme sa dimension fortement participative et citoyenne.

Plus de 60 % de ces personnes sont des animateurs, en contact direct avec les jeunes dont 68% (75% dans les collectivités) sont titulaires d'un BAFA, auxquels il convient d'ajouter l'intervention d'artistes, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, d'encadrants... Enfin, 41 % de ces animateurs sont des femmes ce qui constitue une condition importante pour développer la mixité des activités sachant par ailleurs que 20% des actions sont conduites exclusivement avec des animateurs masculins.

En moyenne, 3 salariés ont contribué à la mise en œuvre de l'action avec la contribution de 2 bénévoles (plus fortement dans le champ associatif).

Dans 76% des cas, les actions impliquent des partenaires extérieurs à l'organisme, au premier rang desquels des personnels d'autres associations, des animateurs communaux, des éducateurs spécialisés et des éducateurs sportifs.

Un financement partenarial à la hauteur des enjeux

La grande majorité des actions soutenues par l'Acsé est cofinancée dans le cadre d'un CUCS (90 %). De manière moindre, elles s'inscrivent aussi, à des degrés divers, dans d'autres dispositifs relatifs à la prévention de la délinquance : conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et/ou contrat local de sécurité (27% et plus fortement pour les activités de sécurité routière et à caractère civique), stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (4%) et plan départemental de prévention de la délinquance (6%).

Le programme VVV est partenarial à la fois en ce qui concerne les acteurs mobilisés dans la mise en œuvre des actions (animateurs municipaux, éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, professionnels du champ artistique, adulte-relais, personnels des centres de loisirs de la police nationale, gendarmes, éducateurs de la PJJ...) et dans les financements mobilisés.

Les sources de financement sont donc diverses et peuvent être estimées à plus de 54 millions d'euros, soit près de 45 M€ de financements directs et environ 9,5 M€ de valorisations déclarées (contributions sous la forme de mise à disposition de locaux, de prêts de matériels...). Les collectivités territoriales dans leur diversité en sont les principaux financeurs (45% au total). Parmi celles-ci les communes apportent 34% des financements et financent 55% des actions, les conseils généraux 7% des financements (avec 20% des actions financées) et les EPCI 2%.

La contribution de l'Etat représente environ 24% des financements, l'Acsé constituant le plus gros contributeur (21 % soit 9 M€ sur le périmètre des porteurs de projet ayant répondu à l'enquête et 9,9 M€ au total). Les autres crédits d'Etat (3%) proviennent principalement des crédits du programme jeunesse et vie associative (2%), des ministères de la culture, de la justice, des affaires étrangères et du centre national de développement du sport. Les CAF qui financent 27% des actions contribuent au total à hauteur de 7%.

La subvention moyenne allouée par l'Acsé est d'environ 2500€, avec une part élevée de petites subventions (près de la moitié des actions reçoivent moins de 1500€) et seulement 3% de subventions d'un montant supérieur à 10000€. Ces montants relativement faibles sont à mettre au regard du coût global des actions hors valorisations (11700€ en moyenne et 4400€ en médiane).

65 % des organismes ne sont financés que pour 1 action. 15 % pour 2 actions.

Il convient également de souligner que 17% des actions sont co-financées par les jeunes participants (de façon plus importante s'agissant des activités de solidarité internationale et des séjours) et 28% par les familles. Ces contributions représentent 7% des sommes allouées aux actions. Enfin, 28% des actions bénéficient d'un autofinancement des organismes équivalent à 9% du budget total.

Eléments d'évaluation et conclusion

Le programme VVV s'illustre par la richesse et la grande variété des activités qu'il propose, des acteurs qu'il mobilise et par le nombre élevé ainsi que la diversité des publics auxquels il s'adresse qui peuvent bénéficier eux-mêmes d'une prise en charge diversifiée dans une ou plusieurs activités au cours des différentes périodes de vacances scolaires. En 30 ans, ce programme a su s'imposer comme un dispositif phare de la politique de la ville pour lequel les crédits de l'Acsé constituent un véritable effet de levier sur d'autres financements publics et privés. Le coût moyen de l'action par bénéficiaire est de 115€ (139€ avec les valorisations et contributions financières), dont 23€ apportés par l'Acsé.

85% des actions ont fait l'objet d'une évaluation, celle-ci étant internalisée dans 9 cas sur 10, ce qui signifie que ces démarches relèvent principalement de démarches de suivi et d'indicateurs de réalisation.

Aux dires mêmes des acteurs qui font vivre ce programme, celui-ci a su combiner une pluralité d'objectifs qui se croisent de façon complémentaire dans les actions mises en œuvre. Selon eux, l'objectif auquel ces actions ont le plus contribué est l'égalité d'accès aux loisirs (47%), loin devant l'éducation à la citoyenneté (18%), la prévention de la délinquance (14%), la prise en charge éducative des jeunes (13%) et l'égalité ainsi que le respect garçons-filles (8%).

Par ailleurs, l'objectif affiché par l'Acse d'inscrire les activités VVV dans un continuum de prise en charge des jeunes (notamment ceux les plus en difficulté) connaît une application satisfaisante quoiqu'inégale. Ainsi, 45% des jeunes, bénéficiaires de l'action, étaient déjà concernés par une action VVV menée par le même organisme en 2009.

De façon spécifique, environ un tiers des bénéficiaires ont été orientés vers VVV par la prévention spécialisée (10% surtout pour les 16-18 ans), le programme de réussite éducative (8%), l'aide sociale à l'enfance (7%), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ, 6%) et l'administration pénitentiaire (3%). Ceci atteste d'une bonne prise en compte des jeunes les plus en difficulté.

In fine et de manière générale, les organismes déclarent avoir un contact avec 26 % des jeunes au-delà de l'action (35% pour les actions nouvelles). Il est toujours difficile de savoir si l'action a permis une prise en charge pérenne de l'enfant par d'autres structures ou services : environ 50 % des organismes déclarent ne pas le savoir. Ceux qui déclarent le savoir indiquent une orientation vers une activité sportive pérenne pour 33 % des jeunes, vers une prise en charge éducative pour 11 %, enfin vers une prise en charge socio professionnelle pour 10%.

Enfin, les jeunes sont impliqués pour 71% d'entre eux dans la préparation de l'action et/ou sa mise en œuvre, particulièrement lorsqu'il s'agit de séjours ou de stages VVSI, ce selon différentes modalités (recherche de co-financements, contribution au projet pédagogique, recherche de lieux de séjours et réservations...).